



Fédération des Orthophonistes de France
16 Rue des Champs de Charolles
71120 CHAROLLES
Tél : 03 88 35 90 52
Mail : fof.federation@gmail.com
Site : www.fof.asso.fr

Madame, Monsieur,

La Fédération des Orthophonistes de France, syndicat professionnel d'orthophonistes, vous fait part de l'inquiétude majeure qui pèse sur notre profession comme sur nos patients.

Au-delà de notre profession cela illustre l'atteinte à la santé publique et à celles de nos concitoyens, les plus faibles en particulier.

Vous connaissez la situation d'effondrement du service public de la santé et en particulier la situation désastreuse de l'hôpital public.

Nous vous exposons la situation des orthophonistes car elle reflète celle dans laquelle se trouve l'hôpital public.

La profession d'orthophoniste est minoritaire (22000 praticiens) et féminine à 96% ; seulement 1000 orthophonistes exercent dans la Fonction Publique Hospitalière.

Pour mémoire, le certificat de capacité en orthophonie s'obtenait après 4 années d'étude depuis 1986, et depuis 2013, 5 années sont nécessaires, soit un niveau master. Un orthophoniste débutant en FPH est rémunéré au SMIC plus 50€.

Vous comprendrez qu'un salaire légèrement supérieur au SMIC en début de carrière, pour un diplôme BAC+5 n'attire pas les jeunes diplômés et ne retient pas les autres. Les postes hospitaliers non pourvus disparaissent, les étudiants ne trouvent plus de lieux de stage en neurologie, pédopsychiatrie, ORL et phoniatrie, pédiatrie, gériatrie. Les soins concernant spécifiquement les troubles du langage en phase aigüe ne sont plus assurés, les chances de récupération pour les patients s'amointrissent.

Sans réelle revalorisation, la faible attractivité des postes, entraînant leur vacance, leur morcellement en temps partiels et des changements fréquents d'orthophonistes, ne permettra plus aux services publics d'assurer les soins spécifiques pour lesquels les orthophonistes sont formés ni de tenir les promesses des grands plans nationaux. La qualité des soins, l'accès à la santé pour tous les citoyens sur tout le territoire sont menacés.

Depuis plus de 4 ans, les orthophonistes, regroupés en intersyndicale, demandent la revalorisation de leur statut et de leur salaire.

Avec un reclassement à Bac+3 seulement, l'accès aux soins orthophoniques a peu de chance de s'améliorer dans les hôpitaux... C'est pourtant ce qui a été imposé par le ministère de l'action sociale et de la santé de Mme Touraine, envers et contre la mobilisation des orthophonistes, des étudiants, des parlementaires (représentants du peuple).

Les très nombreux parlementaires qui ont interrogé la Ministre ont toujours reçu la même réponse rassurante quant aux mesures, négociations en cours, réponse ignorant invariablement les réalités de terrain, pourtant exposées lors de nombreuses réunions à la Direction Générale de l'Offre de Soins - DGOS par l'intersyndicale, soutenue par les professionnels et les étudiants.

L'hôpital public n'offre plus aux patients les meilleures chances de récupération puisqu'il les prive de soignants.

Depuis plus de 4 ans le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé prétend (bien sûr !) améliorer les soins. Dans les faits, il en est tout autrement : la qualité des soins ne cesse de se déprécier et la disparition des orthophonistes de la Fonction Publique Hospitalière les déprécient notablement.

Il y a urgence à faire avancer ce dossier avec l'aide des soignants de terrain que nous sommes afin que le système de santé réponde réellement aux besoins de nos concitoyens.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Nicol BOULIDARD – Présidente de la Fédération des Orthophonistes de France